



Qu'est ce que je peux faire?

Par **yasmine**, le **17/08/2010** à **15:52**

Bonjour,

j'ai rencontré un homme et je suis tombé enceinte; je pensai que de ce fait il allait se mettre à travailler et ça était nos plus gros sujets de disputes! quand l'enfant est né, il disparaissait pendant des mois alors je me suis rendue à la police pour signaler ma situation.

Celle-ci m'a informé qu'il était recherché et en mesure d'expulsion depuis fin 2009. chose que je ne savais pas!

Dès son retour, je l'ai informé et demandé des explications, il a de nouveau pris la fuite pour Paris, il avait en poche un certificat de nationalité française de notre fils et un acte de naissance.

Il m'a appelé en juillet et m'a demandé le carnet de santé de l'enfant et m'a envoyé 100 euros, la première fois qu'il me donne de l'argent depuis la naissance de l'enfant le 17 janvier 2010.

Je sens abusé, trahie, manipulé, il ne répond plus à mes appels, ni à mes messages, je sais que je devrai assumer seule mais je me demande comment on peut abuser les gens ainsi et impliquer un enfant, son enfant en l'occurrence et l'abandonner dans l'intérêt d'un titre de séjour???

Qu'est ce que je peux faire aujourd'hui pour moi et mon fils??

Par **Marion2**, le **17/08/2010** à **16:31**

Bonjour,

Est-ce qu'il a reconnu votre enfant ?

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **18:44**

Déjà, vous ne lui donnez aucun papier concernant l'enfant.
Vous niez qu'il vous a donné de l'argent si on vous le demande.

Ce qu'il semble être en train de faire c'est obtenir un droit au séjour en tant que père d'un enfant français résidant en France et dont il assume la charge financière et affective. Mais s'il n'assume pas, il ne peut pas avoir ce droit au séjour.

Retournez à la police pour expliquer ce qu'il essaie de faire et que sa demande de titre de séjour pour éviter l'expulsion est mensongère (ne parlez pas de l'argent)
Dites aussi qu'il est parti en volant le certificat de nationalité de l'enfant (c'est le parent qui a la résidence qui doit garder les papiers de l'enfant, l'autre parent n'ayant pas le droit de les avoir sauf durant ses droits d'hébergement).

En AUCUN cas, quelles que soient ses promesses (y compris d'amour, de vie ensemble etc car il mentirait) n'acceptez de lui fournir les éléments, témoignages etc, lui permettant d'avoir un droit au séjour.

Si vous pouvez déménager qu'il ne sache pas votre adresse.

Par **yasmine**, le **17/08/2010** à **18:45**

oui il a reconnu l'enfant a sa naissance.